



Statut LMNP changement ou pas

Par Sabella

Bonjour,

Je loue un appartement meublé non classé en saisonnier, je suis en LMNP au réel j'établis tous les ans une liasse fiscale, je voudrais savoir avec les nouvelles dispositions dois-je changer et passer en micro foncier à partir de 2024 car il paraît qu'avec la Loi de finances 2025 le statut LMNP allait être supprimé, je ne veux pas passer en LMP et dans ce cas dois-je faire un bilan de clôture en 2024, et dois-je demander aux impôts de passer en micro foncier. Je vous remercie par avance pour vos réponses.

Par yapasdequoi

Bonjour,

LEs nouvelles dispositions ne sont pas encore votées. Difficile dans ces conditions d'anticiper les (bonnes) décisions. Certains plafonds peuvent évoluer, les abattements aussi.
Pour passer en micro foncier, il faudrait louer en vide et en résidence principale du locataire.
Ceci ne s'improvise pas.

Par ESP

Bonjour

Il n'y a aucune nouvelle disposition pour l'instant. Entre débats et amendements, vous avez le temps de revenir nous voir.